

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2012

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse (Adjoints)  
ROUANET Christian – BELOTTI Michel -- LE PENVEN Françoise – GOMEZ Jacqueline - VANPARYS Odette

Mme CHARRASSE Véronique donne pouvoir à M. RENUCCI Thierry  
M. BUCHAUT Romain donne pouvoir à Mme POLASTRO Maryse

**Absents Excusés** : PIZOT Katya - BENLAKHLEF Omar - SALIGNAC Elisabeth

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance  
-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

## **1. Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la « Requalification du Parc d'Eclairage Public »**

Après avoir pris connaissance du plan d'actions 2012 mené par l'ADEME pour la rénovation de l'éclairage public des Communes de moins de 2000 habitants, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **SOLLICITE** l'aide financière la plus large possible auprès de l'ADEME pour le dossier de « requalification du parc d'éclairage public de la Commune ».

## **2. Convention d'exploitation et d'entretien de l'itinéraire de Transport ITER sur la Commune**

Après avoir pris connaissance du projet de convention d'exploitation et d'entretien de l'itinéraire du transport ITER sur la Commune à passer entre la Commune et le CEA Agence ITER France (Cellule de coordination de l'itinéraire de transports) qui précise les rôles, responsabilités et modalité d'intervention de chacun, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les termes de la convention d'exploitation et d'entretien de l'itinéraire du transport ITER à passer entre la Commune et le CEA (Cellule de Coordination de l'Itinéraire de Transport) « CCITI ».
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente convention.

## **3. Décision modificative sur le Budget Eau et Assainissement**

Pour la régularisation budgétaire sur le budget 2012 de l'Eau et l'Assainissement, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** un virement de crédits de 1 000.00 € sur le Budget de l'Eau et Assainissement de l'article 615 « Entretien et Réparation » réparti à l'article 701249 pour 340 € et à l'article 706129 pour 660.00 €.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.